

Changement de nom de famille sans l'accord du père

Par Damien62, le 31/03/2019 à 21:25

Bonjour, je viens d'apprendre que mon ex a donné le nom de famille de son compagnon sans mon accord. Je voulais savoir si elle avait le droit.

Par Visiteur, le 31/03/2019 à 21:29

Bonjour

A qui a-t-elle donné ce nom et dans quelle circonstance?

.. Est-ce à la naissance d'un enfant, lors d'une adoption ?

Par Damien62, le 31/03/2019 à 21:32

J'ai eu une fille avec mon ex il y a 9 ans. On sait séparé au bout de 2 ans et depuis je n'ai plus de nouvelles ni rien. Malgré divers démarches mais aujourd'hui je viens d'apprendre que ma fille aurait le nom du compagnon de mon ex.

Par Visiteur, le 31/03/2019 à 23:54

Bonjour

Votre fille étant mineure, elle ne peut seule accepter son adoption, l'accord de l'autre parent est obligatoire art. 348 du code civil), sauf si ce dernier s'est vu retirer l'autorité parentale.

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1561299/comment-faire-pour-adopter-l-enfant-de-son-conjoint

Par youris, le 01/04/2019 à 09:28

bonjour,

vous écrivez " aurait " donc du conditionnel, il vous faut donc vérifier si cela est exact.

il peut s'agir d'un nom d'usage.

salutations